



AUTRANS MEAUDRE EN VERCORS

-
**Mise en place d'une démarche
de résilience**

FICHES ACTIONS – DECEMBRE 2024



*Autrans
Méaudre **

IMAGINER
CONCEVOIR
CONCRÉTISER
un futur durable



Fiches actions

Axe 1 : Une offre en logements mieux adaptée aux besoins



Axe 1 : Une offre en logements mieux adaptée aux besoins

Action 1

Créer des logements abordables par des projets soutenus par la collectivité

1.1

Assurer une part de logement abordable et intergénérationnel dans le programme des Ecouges

Rappel du contexte

- Les Ecouges représente le projet majeur de création de logements pour la commune. Environ 300 résidants sont prévus à terme.
- Un contentieux est en cours sur l'acquisition du foncier, la commune ne maîtrise pas le planning de l'acquisition foncière.
- Au vu du nombre de logements potentiels, la construction des logements sera phasée.
- L'EPFL a acheté le foncier pour 1,6 M€ pour le compte de la commune, ce qui grève considérablement le bilan de l'opération. Pour atteindre l'équilibre budgétaire des choix devront être fait, en termes de programmation logement et de participation de la collectivité.
- Un préprogramme a été élaboré en 2021. Il va être retravaillé en 2025 via un mandat d'étude. La programmation pourra être modifiée (plus d'activités économiques, programmation logements, densité et prix de sortie modifiés...)

Description de l'action

- Assurer une part de logements abordables dans la programmation, soit par mécanisme de péréquation financière dans le bilan d'aménagement (un programme type logement haut de gamme qui permet de financer en partie des logements abordables) ou en effort de la part de la collectivité.

Pilote de l'action

- Commune

Partenaires

- EPFL (foncier, proto-aménagement)
- CCVM : planification PLUiH, subvention de LLS, programmation économique
- Aménageur (à définir)



Axe 1 : Une offre en logements mieux adaptée aux besoins

1.2

Soutenir des projets de construction de logements abordables sur deux terrains communaux constructibles

Action 1

Créer des logements abordables par des projets soutenus par la collectivité

Description de l'action

- La commune possède deux terrains constructibles de 2000m² chacun environ, un proche de « La Tour » à Méaudre et un proche des bureaux de l'ONF à Autrans. Ces terrains pourraient accueillir des projets de logements abordables : locatif social ou BRS, avec dans le programme des logements pour séniors. La participation de la commune consisterait par l'apport du terrain.
- L'objectif est de développer des modèles de logements anti-spéculatif : LLS ou BRS

Le logement abordable : quels produits ?

Logement Locatif Social	Prêt Social Location Accession (PSLA)	Bail Réel Solidaire	Accession Libre
AMV et la CCVM ne sont pas concernées par les obligations de la loi SRU (taux minimum de 25% de LLS) parce qu'elle n'est pas située en territoire SRU (agglomération ou intercommunalité de plus de 50 000 habitants comportant une ville de plus de 15 000 habitants). Nombre de logements sociaux à AMV : 86 soit 6% des résidences principales	Le PSLA est un dispositif d'accession à la propriété qui permet à des ménages sous plafonds de ressources de devenir propriétaire de leur résidence principale, à prix maîtrisé avec un statut de locataire accédant. Inconvénient : au-delà de la durée des clauses anti-spéculatives (souvent 5 ou 10 ans), le ménage peut revendre au prix du marché.	Le bail réel solidaire (BRS) est un dispositif d'accession sociale qui permet dissocier le foncier et le bâti pour permettre de minorer le prix des logements (15 % à 40 % selon le secteur). L'acquéreur achète uniquement le logement et loue le terrain à un Organisme Foncier Solidaire (OFS) pour un loyer faible, en signant un BRS d'une durée comprise entre 18 et 99 ans. Avantage : pas de captation de la valeur produite par l'investissement public	

Pilote de l'action

- Si LLS ou PSLA : Bailleur à trouver
- Si BRS : Organismes de foncier solidaire ou bailleur agréé OFS à trouver

Partenaires

- Commune : apport du terrain
- CCVM : planification PLUiH, subvention de LLS



Du plus abordable au libre

Proposition complémentaire émise lors du 5^e COPIL de présentation de la feuille de route : Créer un groupe de travail pour faire avancer les projets de logement sur les terrains communaux (habitants, assos, socio-pros, élus)



Axe 1 : Une offre en logements mieux adaptée aux besoins

1.3

Interroger l'avenir de bâtiments stratégiques

Contexte

- Plusieurs grands bâtiments sont en vente et présentent un potentiel de création de logement, par exemple :
 - La Chaumière : Ancien hôtel restaurant situé en plein centre du village d'Autrans Méaudre en Vercors. Plus de 750 m² de surfaces habitables, terrain de 1115 m². Enjeu d'image et d'animation important.
 - L'AFRAT met en vente un bâtiment d'hébergement, le « Manoir »
- Certains de ces bâtiments sont classés en zonage touristique au PLUiH (UTH). Ce zonage touristique permet le changement de destination pour les bâtiments existants.

Description de l'action

- Recenser les bâtiments stratégiques qui pourraient accueillir des projets structurants de logements
- Type de projet souhaité sur la Chaumière: Projet intergénérationnel (logements seniors, familiaux et saisonniers) si possible et pertinent avec un modèle participatif avec le rez-de-chaussée actif (commerce et/ou services) et un jardin partagé. Frein financier : le prix de 900 k€ ne permet pas de réaliser un projet de reconversion du bilan au bilan financier équilibré. La négociation sur le prix est nécessaire.
- Pour chaque projet étudier les modalités d'accompagnement possible de la collectivité : encadrement par le PLUiH, dispositif d'incitation de l'initiative privée, maîtrise publique...
- Certains grands bâtiments (anciennes colonies, centre de vacances) en vente sont classés en zonage touristique de le PLUiH (UTH1). Ce zonage permet toutefois le changement d'usage des bâtiments existants.

Pilote de l'action

- Porteur d'une étude : commune
- Opérateurs à définir : bailleur social, acteur associatif, groupe d'habitants...

Partenaires

- Rôle de la commune à définir : Négociation foncière ? Aide financière au projet ? Apport en ingénierie ?

Action 1
Créer des logements abordables par des projets soutenus par la collectivité



Axe 1 : Une offre en logements mieux adaptée aux besoins

Action 1

Créer des logements abordables par des projets soutenus par la collectivité

1.4

Développer l'offre de structure pour l'accueil des personnes âgées à l'échelle de la CCMV

Contexte

- Le territoire du plateau du Vercors fait face à un vieillissement de la population et attire de nouveaux ménages âgés.
- La CCMV s'est donné comme objectif de développer de nouvelles places en résidences autonomie.

Description de l'action

- Projet d'extension de la résidence non-médicalisée pour personnes âgées La Révola (résidence autonomie) à Villard.
- Autre projet de création de résidence autonomie à étudier ?

Pilote de l'action

- CCMV





Axe 1 : Une offre en logements mieux adaptée aux besoins

Action 2 Soutenir l'initiative privée pour des réponses rapides/agiles aux besoins en logement

2.1 Mieux mettre en valeur la solution DIGI38 – colocation intergénérationnelle



Contexte

- La CCMV est adhérente de la structure DiGi 38
- L'habitat Intergénérationnel en Isère est une solution conviviale et solidaire basée sur l'échange et l'entraide entre 2 générations. Ce mode d'habitat Intergénérationnel en Isère repose sur des valeurs humanistes et solidaires avec comme objectifs : lutter contre le sentiment de solitude, permettre aux jeunes de se loger à moindre coût et aux seniors de vivre à leur domicile en toute sérénité.
- Cette solution reste peu connue : seulement deux seniors se sont manifestés à l'échelle du plateau.

Description de l'action

- Communiquer davantage sur cette solution. Canaux de communication à définir.

Pilote de l'action

- CCMV

Partenaires

- Commune pour mobiliser les aînés d'AMV

2.2 Communiquer sur les aides pour l'adaptation du logement pour les personnes âgées

Contexte

- La CCMV, à travers l'association Soliha Isère Savoie, accompagne les personnes âgées/en perte d'autonomie (modestes et très modestes) dans l'adaptation et la rénovation énergétique de leur logement.

Description de l'action

- Mieux communiquer sur cette offre.

Pilote de l'action

- CCMV



Axe 1 : Une offre en logements mieux adaptée aux besoins

Action 2

Soutenir l'initiative privée pour des réponses rapides/agiles aux besoins en logement

2.3 Appuyer des projets privés de colocation sénior

Contexte

- Il existe de nombreux grands logements sous-occupés sur la commune d'AMV, qui pourrait se transformer pour accueillir des colocations adaptées aux séniors.

Description de l'action

- Projets de colocation pour séniors dans de grands logements existants rénovés. Ce type de projet est porté par plusieurs porteurs privés en France, notamment associatif. La colocation senior est un mode d'habitat partagé entre personnes âgées. Elle permet à chaque colocataire de vivre en autonomie tout en pouvant être accompagné par un professionnel grâce à une présence 7j/7 d'un assistant de vie (alternative aux EHPAD). Chaque habitant dispose d'un espace privé (chambre, salle de bain) et partage des espaces communs (salon, cuisine)...
- Type de biens recherchés généralement recherché par les opérateurs de colocation sénior en réhabilitation : maisons de 300m² pour environ 550k€

Pilote de l'action

- Porteur privé spécialisé

Partenaires

- Appui de la collectivité (commune ou CCVM) : mise en relation avec des propriétaires intéressés



Axe 1 : Une offre en logements mieux adaptée aux besoins

2.4

Fournir un appui en ingénierie pour les projets privés permettant de créer des logements solidaires : division logements seniors + habitat participatif

Description de l'action

- Les projets d'habitat participatif sont des solutions généralement plus économiques que de l'habitat classique, de meilleure qualité architecturale et qui place au cœur les valeurs humaines comme l'entraide, la mixité sociale et le partage. Cependant ce sont des opérations complexes à monter, qui nécessitent des compétences variées : montage de projet, animation de collectifs d'habitants, programmation architecturale, ingénierie opérationnelle, juridique et financière... Pour soutenir ce type de projet, la collectivité (commune et/ou CCVM) peut activer plusieurs leviers d'actions :
 - Information et sensibilisation
 - Accompagnement et conseil : proposer un accompagnement technique et juridique aux groupes de citoyens intéressés par l'habitat participatif.
 - Accorder des subventions ou des aides financières pour les études de faisabilité, les démarches administratives ou les premiers travaux.
 - Mise à disposition de terrains : identifier et réserver des terrains communaux susceptibles d'accueillir des projets d'habitat participatif, organiser un appel à projet pour des groupes d'habitants. Faciliter l'accès à ces terrains par des baux emphytéotiques ou des ventes à prix modéré.
- Beaucoup de grands logements sont sous-occupés, habités par une ou deux personnes souvent âgées. Ces logements représentent un potentiel de création de logements supplémentaires par division de logement. Par exemple une maison de 180m² pourrait être divisée en 2 ou 3 appartements indépendants. Cependant, pour un particulier, envisager ce type de projet n'est pas si simple : quel est le potentiel de ma maison ? Quel serait le modèle économique ? Les travaux de division de mon logement me permettront-ils de financer sa rénovation énergétique et de pouvoir rester habiter chez moi ? La commune pourrait favoriser ce type de projet en privé en finançant des études (étude de faisabilité architecturale + montage économique) et sans engagement pour un propriétaire. L'objectif est de déclencher des projets privés de transformation du patrimoine privé.

Exemple de démarche : « un archi pour mon gîte » par le Parc des Vosges du Nord : Appel à manifestation d'intérêt. Les lauréats seront accompagnés par une agence d'architecture spécialisée dans l'éco-rénovation jusqu'au stade de l'étude de faisabilité.

Pilote de l'action

- Commune pour définir la stratégie d'incitation

Partenaires

- AMO spécialisés. Exemples : associations les Habiles qui promeut et accompagne le développement de l'habitat participatif en Isère.
- Privé pour porter les projets : groupe d'habitants, propriétaire senior d'un grand logement...

Action 2

Soutenir l'initiative privée pour des réponses rapides/agiles aux besoins en logement



Axe 1 : Une offre en logements mieux adaptée aux besoins

Action 2

Soutenir l'initiative privée pour des réponses rapides/agiles aux besoins en logement

2.5

Favoriser l'évolution du parc des résidences secondaires vers les résidences principales

Ce qui existe déjà :

- La taxe sur les résidences secondaires a été augmentée de 50%

Description de l'action

- Elaborer un plan d'action pour favoriser l'évolution du parc des résidences secondaires vers les résidences principales, en complétant les mesures déjà en place. Exemples d'actions :
 - Taxe sur les logements vacants
 - Encadrer le développement des meublés de tourisme : limitation de leur nombre, compensation avec location d'un logement à l'année (exemple de Biarritz)
 - Apporter une aide en échange de contrat « louez à l'année »
 - Usage des outils offerts par la loi du 7 novembre 2024 dite loi « Anti-AirBnb », par exemple la possibilité de créer des zones à usage exclusif de résidences principales, ou possibilité de fixer des quotas d'autorisation de changement d'usage à usage d'habitations en meublés de tourisme

Pilote de l'action

- CCMV ou commune ?

Démarche de référence : Plan « Louez à l'année » des Sables d'Olonne

L'explosion du nombre de locations touristiques aux Sables d'Olonne entraîne une véritable pénurie de logement pour les habitants à l'année. Pour tenter d'enrayer ce phénomène, la ville et l'Agglomération ont construit et adopté 8 mesures concrètes permettant d'encourager les propriétaires à louer leur résidence secondaire à l'année plutôt qu'en saison.

4 mesures coercitives :

- Instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants
- puis de la taxe annuelle sur ces mêmes biens
- Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- Limitation du nombre de locations meublées touristiques autorisées par quartier

4 mesures incitatives :

- Jusqu'à 10 000 euros d'aide pour les propriétaires qui s'engageront dans le contrat « louez à l'année »
- Des aides à la rénovation énergétique majorée de 50 % pour les propriétaires qui loueront à l'année
- Des aides de l'ANAH dans le cadre d'OPAH
- La création d'un service « Infos conseils propriétaires » pour aider, renseigner, simuler...

> Résultats après 2 années de mise en œuvre : 334 résidences secondaires ont été transformées en location à l'année.



Fiches actions

Axe 2 : Vers une économie diversifiée

Soutenir l'économie locale non liée au tourisme



Axe 2 : Vers une économie diversifiée

Soutenir l'économie locale non liée au tourisme

Action 1

Maintenir une offre de lieux pour travailler

1.1 Offres nouvelles foncière ou immobilière (bureaux, ateliers, commerces)

Contexte

- L'offre en locaux d'activité (bureaux, ateliers, commerces, entrepôts) ainsi qu'en foncier économique est limitée. Les deux zones d'activités de la commune (le Tortolon à Méaudre et le Mornet à Autrans) sont pleines, et il n'est pas prévue d'extension. C'est un frein important à l'installation et au développement d'activités.

Description de l'action

- Tenir un inventaire des locaux disponibles ou qui pourraient le devenir. Repérer également des bâtiments sous-utilisés, où les occupants seraient éventuellement intéressés à partager leurs locaux.
- Transformer des bâtiments existants non productifs en bâtiments à usage économique (exemple de La Jolie Colo)
- Inscrire plus de surface à vocation économique dans le projet des Ecouges
- Etudier le potentiel de gisements fonciers en densification dans les zones d'activités existantes.

Pilote de l'action

- CCMV

1.2 Développer des lieux de travail partagés

Contexte

- La commune a vu de nouveaux lieux de travail partagé se développer :
 - La jolie Colo, tiers-lieu implanté dans ancienne colonie de vacances, 14 entreprises ou associations installées, 30 personnes au quotidien (Artisanat, Alimentation, Agriculture, Arts du spectacle, Communication, Comptabilité, Informatique, Audiovisuel, Graphisme, Electronique)
 - UTOPIC (l'Agora), coworking de 5 bureaux, fréquentation exponentielle depuis 2017, 84 coworkeurs ont fréquenté l'Agora en 2023 (+262% par rapport à 2020)

Description de l'action

- Etudier l'opportunité de développer de nouveaux lieux de travail (bureaux et ateliers) partagés.

Pilote de l'action

- Portage public (CCMV) ou privé (ex: Agora, SCI la Joli Colo...)



Axe 2 : Vers une économie diversifiée

Soutenir l'économie locale non liée au tourisme

Action 2

Maintenir une offre de lieux pour travailler

2.1 Soutenir l'agilité des organisations – promouvoir le mode coopératif / groupement d'employeur

Contexte

- Plusieurs entreprises, de différents secteurs d'activités rencontrent des difficultés de recrutement lié au temps partiel, car elles n'ont pas les besoins ou les moyens d'embaucher un temps plein
- Ce qui existe déjà :
 - Rencontres de l'emploi et de l'entrepreneuriat organisées en octobre 2024 avec la Maison de l'emploi, mission locale, France Travail et les partenaires de la création d'activités (CCI, CMAI, ACEISP, ADIE, sentiers communs, AFRAT...)
 - Maison de l'emploi (basée à Villard) qui recense les offres d'emplois et dispose d'un site internet et d'une page facebook et assurent des permanences dans chaque commune. Ces dispositifs sont peu médiatisés. (source : Atelier 3 Diversification économique, 09/2024)

Description de l'action

- Etudier l'opportunité de développer des moyens pour renforcer les coopérations entre employeurs pour favoriser l'emploi, comme les groupements d'employeurs. Un groupement d'employeurs est une association de plusieurs entreprises qui se regroupent pour employer en commun des salariés qu'elles n'auraient pas les moyens ou l'utilité d'embaucher seules à temps plein. Ces structures permettent de mutualiser les ressources humaines, de réduire les coûts et d'offrir plus de flexibilité et de stabilité tant pour les employeurs que pour les salariés.
- Favoriser les combinaisons d'activités

Pilote de l'action

- CCMV

Partenaires

- Entreprises locales

Démarche de référence : Groupement d'employeurs Vendée Littorale

Le Groupement d'Employeurs Vendée Littorale est une Association Loi 1901 multi-sectorielle. Créé en 2014, le GE compte en moyenne chaque année 120 entreprises adhérentes sur les Sables d'Olonne Agglomération, les Achards et la Vendée Grand Littoral. Son vivier de compétences est composé de profils venant de divers secteurs d'activité (nautisme, bâtiment, administratif, commerce, communication..).

Des entreprises se regroupent afin d'embaucher un ou plusieurs salariés qu'elles n'auraient pu embaucher seules. Une personne physique ou morale peut adhérer au Groupement d'Employeurs (GE), quelle que soit sa forme juridique. Le Groupement d'Employeurs Vendée Littorale va mettre à disposition des entreprises, des salariés adaptés à leur demande.



Axe 2 : Vers une économie diversifiée

Soutenir l'économie locale non liée au tourisme

Action 2

Maintenir une offre de lieux pour travailler

2.2 Soutenir la mutualisation des services (internet, livraisons, déchets...)

Contexte

- Plusieurs entreprises du plateau du Vercors sont confrontées à des difficultés similaires :
 - Transport - livraison très compliqué pour les plus grosses entreprises : seuls deux logisticiens montent sur AMV
 - Accès internet : toujours pas d'accès à la fibre
 - Gestion des déchets : problématique pour les plus grosses entreprises

Description de l'action

- Organisation d'une enquête auprès des entreprises pour identifier leurs besoins de services
- Etudier l'opportunité de la mise en place de services mutualisés
- Lancement d'un appel à candidatures pour identifier les entreprises intéressées par la démarche
- Mise en place d'un groupe de travail dédié

Pilote de l'action

- CCMV

Partenaires

- Entreprises locales

Démarche de référence : ZIRI à Blanquefort

Zone d'Intégration des Réseaux Intelligent sur l'Ecoparc de Blanquefort (200 entreprises) dans le but d'optimiser les flux L'objectif est de transformer l'Ecoparc (zone d'activités économiques et industrielles dédiée aux éco activités) en une zone de gestion intelligente des réseaux (eau, déchets, transports.)

5 opérations de mutualisations et d'optimisation des flux ont été lancées sur les différentes thématiques visées :

- **Energie : achat groupé d'électricité (20% d'économie en moyenne)**
- *Eau : étude de faisabilité de la réutilisation d'eau industrielle fatale*
- *Déchets : mutualisation de collecte et traitement des Déchets Industriels Dangereux et des déchets issus du pré traitement des eaux*
- *Services : mutualisation de la prestation sécurité incendie*
- *Mobilité : élaboration d'un plan de déplacement inter entreprises pour optimiser les transports en commun et le covoiturage*



Axe 2 : Vers une économie diversifiée

Soutenir l'économie locale non liée au tourisme

Action 2

Maintenir une offre de lieux pour travailler

2.3 Animer le réseau d'entreprises locales

Contexte

- La CCMV a organisé une rencontre avec les entreprises du territoire (les rencontres professionnelles) le 23 septembre 2024. Près de 80 entreprises présentes (dont une partie d'Autrans Méaudre) pour faire du réseau, mieux connaître l'offre de services de la CCMV et de ses partenaires (chambres consulaires, AGEDEN, Maison de l'Emploi...).
- La CCMV organise des ateliers gratuits à destination des entreprises (ex : sur le numérique : développer ma présence sur le web...)

Description de l'action

- Organiser des animations avec les entreprises / les écouter / animer le réseau, pour que les entreprises fassent remonter des sujets à la CCMV. La CCMV prévoit de reproduire l'évènement des rencontres professionnels et plus généralement les temps de réseau qui manquent sur le plateau.
- Mobiliser les ateliers organisés par la CCMV sur des thématiques variées. Exemple : CHORUS Pro, facture numérique...

Pilote de l'action

- CCMV

2.4 Mettre en œuvre des formations adaptées aux métiers du territoire

Contexte

- Manque de compétences qualifiées dans plusieurs secteurs d'activités : métiers du soin, métiers industriels, métiers de l'hôtellerie et de la restauration ...

Description de l'action

- Recenser les besoins de formations
- Développer des partenariats avec des organismes de formation, création de formations sur mesure en partenariat avec les organismes de formation locaux, notamment dans les secteurs du tourisme et de l'agriculture.

Pilote de l'action

- CCMV

Partenaires

- Spécialistes locaux de la formation : France Travail, AFRAT...

Proposition complémentaire émise lors du 5^e COPIL de présentation de la feuille de route :
Organiser un grand évènement pour favoriser le développement économique durable



Axe 2 : Vers une économie diversifiée

Soutenir l'économie locale non liée au tourisme

Action 3

Renforcer le rayonnement du territoire

3.1 Promouvoir la destination économique du Plateau du Vercors et ses nombreux atouts à l'extérieur de son territoire

Contexte

- Le plateau du Vercors est un territoire qui rassemble un tissu d'entreprises variées, dynamiques et en croissance. En 10 ans, de nombreuses créations de petites entreprises ont eu lieu. « *Le marché est là : les entreprises n'ont pas besoin de descendre du plateau* ». (source : Atelier 3 Diversification économique, 09/2024). C'est un territoire également apprécié pour la qualité de vie, ce qui contribue à limiter le turn-over parmi les salariés. Cependant, ce dynamisme reste peu connu. Le plateau du Vercors reste avant tout connu comme une destination touristique.
- La CCMV a lancé une étude, dont les résultats sont attendus pour juin 2025 afin de :
 - Objectiver le poids des différents secteurs d'activités économiques et notamment du tourisme
 - Définir des orientations sur le développement économique et touristique à moyen terme (2040)
 - Etablir un plan d'action global sur la stratégie économie/tourisme retenue à court terme (2025-2030)

Description de l'action

- Définir une stratégie de marketing et la mettre en œuvre (objet de l'étude en cours)

Pilote de l'action

CCVM



Axe 2 : Vers une économie diversifiée

Soutenir l'économie locale non liée au tourisme

Action 4

Soutenir les filières bois et agricoles

4.1 Soutenir la création d'entreprises dans la filière bois ?

Contexte

- La forêt d'Autrans-Méaudre est la plus grande forêt communale d'AURA. Ses fonctions sont variées : production de bois résineux, protection de la biodiversité, de la ressource en eau et contre les risques naturels, loisirs. C'est une activité qui peut dégager des excédents importants certaines années contribuant à assurer l'équilibre du budget principal de la commune.
- Au niveau local, peu d'entreprises exercent une activité en lien direct avec l'exploitation de la forêt communale.

Description de l'action

- Réunir les acteurs locaux du bois (ONF, entreprises locales, PNR....) pour évoquer de l'opportunité de dispositifs d'accompagnement à la filière bois.
- Solliciter l'appui de la Région AURA qui dispose d'un Plan forêt-bois 2023-2027 (aide à l'installation, Utilisation du bois local dans les projets de construction publiques...)

Pilote de l'action

- CCMV

Partenaires

- ONF
- Commune
- Entreprises de la filière bois



Axe 2 : Vers une économie diversifiée

Soutenir l'économie locale non liée au tourisme

Action 4

Soutenir les filières bois et agricoles

4.2

Développer des actions pédagogiques autour du bois et de la forêt

Contexte

- La forêt peut être un lieu de conflits d'usages (entre vététistes et forestiers notamment). Par ailleurs, certains nouveaux habitants « n'ont pas les codes de la montagne, cela crée des incompréhensions des pratiques agricoles (nuisance du lisier) et forestières (coupe à blanc), » (source : Atelier 2 Vivre Ensemble, 07/2024)
- Un plan vélo outdoor a été élaboré CCMV pour mener des actions jusqu'en 2026 dans le but de satisfaire les propriétaires forestiers et les vététistes :
 - étude des pistes à homologuer en tenant compte de l'intégralité des pratiques VTT,
 - convention pour permettre aux propriétaires de transférer la responsabilité sur la collectivité en cas d'accident sur leurs terres,
 - travailler sur une charte signée par les clubs de VTT pour pratiquer ce sport dans une démarche responsable.
 - fermer les sentiers sauvages qui n'ont plus lieu d'exister
 - sensibiliser sur le terrain grâce à un "bike patrol"
- Le PNR mène chaque été depuis 2018 l'opération « Vis ma vie de bûcheron » pour sensibiliser aux métiers et enjeux de la forêt.

Description de l'action

- Identifier les risques de conflits d'usages et les gérer par l'éducation et la pédagogie
- Favoriser la pédagogie pour surveiller les flux et sensibiliser les usagers
- Déployer la signalétique et l'information

Pilote de l'action

- CCMV et commune

Partenaires

- ONF



Axe 2 : Vers une économie diversifiée

Soutenir l'économie locale non liée au tourisme

Action 4

Soutenir les filières bois et agricoles

4.3

Aider à la reprise des fermes agricoles

Contexte

- 25 exploitations agricoles en 2020 sur la commune d'AMV, spécialisation en Bovin-Lait et viande mais diversification en cours : installation de deux maraichers, et d'un meunier, réapparition de cultures céréalières...
- De nombreux circuits courts : les visites de ferme et l'achat de produits fermiers sont une motivation de visite
- La pluriactivité est un fait, peut être un atout pour travailler avec les saisons. Exemple : agriculture l'été et activités neige l'hiver.
- Plusieurs fermes cherchent des repreneurs
- Un collectif d'agriculteurs locaux existe
- La CCMV a signé une convention avec la chambre d'agriculture dont l'objet principal est d'accompagner la reprise des exploitations : rencontres individuelles avec des futurs cédants pour mieux anticiper les reprises, mise en relation entre cédants et porteurs de projets (réunion collective prévu en janvier – février 2025). En juillet, la CCMV a organisé une rencontre avec les propriétaires de la commune d'Autrans Méaudre pour les sensibiliser justement à l'enjeu de la reprise.
- Le PNR accompagne différentes actions concernant la valorisation des productions locales et les mesures agro-environnementales (réseau Fermes du Vercors).

Description de l'action

- Poursuivre l'action engagée de la CCMV d'accompagnement à la reprise des fermes

Pilote de l'action

- CCMV

Partenaires

- PNR
- Chambre d'agriculture
- Agriculteurs



Axe 2 : Vers une économie diversifiée

Soutenir l'économie locale non liée au tourisme

Action 4

Soutenir les filières bois et agricoles

4.4

Poursuivre la diversification des exploitations agricoles et forestières, dans une logique d'adaptation aux effets du changement climatique

Contexte

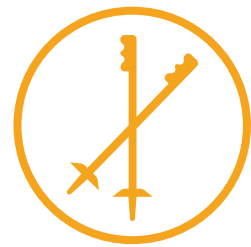
- La forêt communale subit depuis quelques années des épisodes de sécheresse, qui entraînent une augmentation de la mortalité des résineux. Les arbres qui subissent de manière répétée un stress hydrique se trouvent par ailleurs fragilisés, avec un risque de survenue d'une embolie gazeuse. Toutefois, la forêt reste aujourd'hui peu touchée par la sécheresse, par rapport à ce qui est constaté au niveau national. Les agents d'ONF analysent cette situation comme un simple décalage dans le temps, un retard par rapport aux zones plus exposées. Les pertes, qui représentent moins de 1 % des peuplements, restent pour l'instant faibles et localisées, seules certaines parcelles étant touchées par la sécheresse. L'essence la plus touchée est l'épicéa, dont les besoins d'eau sont les plus importants.
- Le changement climatique, plus marqué en zone de montagne, impacte fortement l'agriculture et le pastoralisme

Description de l'action

- Préconisations Cours des Comptes : Rédiger un plan d'action, qui évalue les menaces pesant sur la forêt compte tenu du changement climatique, et proposer les mesures permettant d'y faire face.
- Missions PNR :
 - Collecter et relever des données sur les évolutions climatiques et leurs effets
 - Diffuser et mettre en partage les connaissances acquises sur le territoire
 - Accompagner les agriculteurs dans les évolutions à conduire pour s'adapter
- La CCMV a prévu d'organiser avec le PNR une rencontre entre agriculteurs et commerçants, hôteliers restaurateurs en octobre 2025 afin de leur permettre de mieux se connaître et pour promouvoir les produits locaux.

Pilote de l'action et partenaires

- CCMV, ONF, CCA,
- PNR



Fiches actions

Axe 3 : Vers un tourisme plus durable



Axe 3 : Vers un tourisme plus durable

Action 1

Développer un modèle d'agilité pour la gestion des activités "ski", avec ou sans neige

Objectif :

Optimiser les ressources touristiques hivernales, avec ou sans neige

1.1 Renforcer le positionnement du ski alpin sur l'offre initiatique, ludique, et accessible

Contexte

- Limitation des dépenses liées aux remontées mécaniques, dans l'objectif de faire durer l'existant, sans réinvestissement conséquent ;
- Configuration de l'offre de ski alpin, bien adaptée à la pratique initiatique.

Description de l'action

- Penser l'offre « ski alpin » et les développements (installations, encadrement...) en s'adressant prioritairement aux familles avec de jeunes enfants et aux débutants ;
- Limiter les investissements aux petits équipements ludiques, en front de neige, pour maintenir une attractivité ;
- Travailler la politique tarifaire avec le souci de maintenir des offres accessibles, très concurrentielles ;

Pilote de l'action

- Commune / Régie des remontées mécaniques

Partenaires

- ESF / Office de tourisme

Proposition complémentaire émise lors du 5^e COPIL de présentation de la feuille de route : *Etudier les différents scénarios de gestion des remontées mécaniques à moyen / long terme*

1.2 Ski nordique et randonnées hivernales

Contexte

- Fiche Action Espace Valléen : recherche de solutions d'adaptation au changement climatique, diversification des activités hivernales sur les sites de Gève et des Narcès.

Description de l'action

- Penser l'offre « ski nordique » de manière à intégrer à une proposition plus large de découverte de la montagne l'hiver ;
- Monter des offres combinées « ski nordique » sous la forme « randonnée hivernale » multi-pratique : marche, raquette, ski ;
- Enrichir les itinéraires avec des contenus pédagogiques, et mettre en avant l'appartenance au Parc naturel régional ;
- Développer l'itinérance sur du court-séjour, et donc travailler les parcours et les étapes, si possible en boucle ;
- Redéfinir « l'esprit nordique du Vercors » (valeurs et déclinaisons concrètes) pour mieux qualifier et développer l'accueil et l'offre d'hébergement à l'étape.

Pilote de l'action

- Commune et PNR



Axe 3 : Vers un tourisme plus durable

Action 1

Développer un modèle d'agilité pour la gestion des activités "ski", avec ou sans neige

Objectif :

Optimiser les ressources touristiques hivernales, avec ou sans neige

1.3

Travailler un programme d'évènements culturels sur les pics de saison hivernaux

Contexte

- Une « demande » culturelle qui croît de la part du secteur associatif local, des habitants, et avec les nouveaux arrivants ;
- Des évènements existants qui fonctionnent bien mais peu diversifiés, et plutôt hors-saison ;
- La nécessité pour la station de se démarquer et proposer des alternatives d'activités/animations, en cas de manque de neige.

Description de l'action

- Concevoir un planning d'évènements culturels en fonction des prévisions de fréquentation de la station (vacances scolaires de Noël, de février-mars) et WE de la période ;
- Positionner ces évènements sur des thématiques qui permettent à la station de rayonner, de se démarquer, et qui reflètent les valeurs que la commune souhaite porter ;
- Prévoir un déroulement flexible des animations lors de ces évènements (en soirée en cas de neige, ou en journée en cas de déficit d'enneigement)

Pilote de l'action

- Commune

Partenaires

- Associations et PNR

1.4

Développer les offres combinées / packages avec les autres stations du Vercors

Contexte

- Les stations du Vercors subissent les aléas d'enneigement de manière inégale
- Les comportements de visiteurs évoluent vers plus de mobilité et plus de variété dans les activités lors d'un séjour « neige »
- Des complémentarités peuvent exister entre les différentes stations-villages du Vercors

Description de l'action

- Renforcer la communication sur les solutions de mobilités existantes entre Autrans-Méaudre, Villard-de-Lans et Corrençon-en-Vercors ;
- Concevoir et commercialiser des offres packagées avec les stations qui souffrent moins du manque de neige (transports, forfaits) en s'appuyant sur les hébergements touristiques de la Commune
- Concevoir et commercialiser des offres en semi-itinérance, multithématiques (par exemple 2 x 3 nuits dans deux stations différentes)

Pilote de l'action

- Commune et Régie des Remontées Mécaniques

Partenaires

- Office de tourisme et CCMV



Axe 3 : Vers un tourisme plus durable

Action 2
Développer des offres diversifiées en ciblant davantage certains segments de clientèles

Objectif :
Elargir le positionnement global de la "station-village" pour mieux accueillir toute l'année

2.1 Elaborer une stratégie marketing partagée avec les acteurs locaux

Contexte

- La clientèle « famille » est la première clientèle touristique de la commune, et ce segment de clientèle limite la fréquentation à certaines périodes (vacances scolaires et WE) ;
- La nécessité de diversifier la clientèle en s'assurant qu'il n'y ait pas de conflit d'usage entre les publics, et ce afin de lisser la fréquentation sur l'année ;

Description de l'action

- Réaliser une étude des clientèles existantes et potentielles, par typologie / profil (public cible) ;
- Réunir les socioprofessionnels de la commune pour définir les « bonnes cibles » : qui souhaite-t-on accueillir ? A quel moment ? A-t-on les bons atouts pour les attirer et les satisfaire ?
- Identifier les offres à améliorer et prévenir les risques de conflits d'usages (ex : animation versus recherche de tranquillité) ;
- Formaliser un plan marketing et élaborer un plan de communication ciblé.

Pilote de l'action

- Commune et RRM

Partenaires

- CCMV / Office de tourisme
- Groupements / syndicat de professionnels
- PNR

2.2 Fidéliser la clientèle familiale

Contexte

- La clientèle « famille » est la première clientèle touristique de la commune, il est donc opportun de la faire revenir sur chaque saison ;
- Les coûts des campagnes de communication sont élevés et nécessitent de réfléchir à des stratégies qui soient à la fois efficace, ciblée, et moins coûteuses.

Description de l'action

- Réaliser une enquête auprès des clientèles « famille » pour connaître plus finement leurs profils, comportements de visite, motivations, besoins, satisfaction.
- Ajuster et faire évoluer les offres pour leur donner envie de revenir en capitalisant sur les sources de satisfaction et en améliorant/diversifiant les offres en cohérence avec leurs attentes
- Elaborer une stratégie de communication *in situ* sur ces offres afin d'optimiser les coûts, en proposant des offres "vacances" d'une saison à l'autre,
- Inciter les familles séjournantes à s'abonner aux réseaux sociaux et renforcer la diffusion d'offres promotionnelles ciblées via ces réseaux

Pilote de l'action

- Commune et RRM

Partenaires

- CCMV / Office de tourisme



Axe 3 : Vers un tourisme plus durable

Action 2

Développer des offres diversifiées en ciblant davantage certains segments de clientèles

Objectif :

Elargir le positionnement global de la "station-village" pour mieux accueillir toute l'année

2.3

Développer des offres adaptées aux besoins et attentes des clientèles excursionnistes et itinérantes

Contexte

- On observe une présence de plus en plus importante de visiteurs à la journée (ex. des Grenoblois pendant les fortes chaleurs estivales) et de camping-caristes, ou visiteurs voyageant en vans aménagés ;
- Les motivations et comportements de ces visiteurs sont mal connus, et peu d'offres leur sont proposés ;
- Ils représentent toutefois, a priori, une part importante de la clientèle des producteurs agricoles qui pratiquent la vente directe ;
- On observe aussi des problématiques de fréquentation déséquilibrée, et de stationnement anarchique sur le territoire.

Description de l'action

- Réaliser une enquête auprès de ces visiteurs excursionnistes et itinérants afin de mieux connaître leurs motivations, leurs besoins, la fréquence de leur visite, leur pouvoir d'achat ;
- Elaborer un plan d'actions selon deux axes :
 - ✓ Développement d'offres de produits et services marchands adaptés aux besoins et aux moyens de ces visiteurs, afin d'équilibrer/orienter la fréquentation (stratégie de diffusion des flux grâce à de nouveaux services, nouvelles offres de détente/loisirs, de mobilités WE...)
 - ✓ Encadrement de la circulation et du stationnement sur les sites où sont observés des problématiques de saturation, de conflits d'usages (signalétique et signalisation routière, partenariats avec des fournisseurs d'appli d'aide à la navigation et au stationnement comme Waze, Pak4Night...)

Pilote de l'action

- Commune

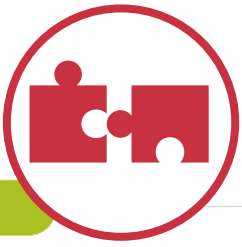
Partenaires

- CCMV / Office de tourisme
- PNR



Fiches actions

Axe 4 : Deux villages unis et animés toute l'année



Axe 4 : Deux villages unis et animés toute l'année

Action 1 Assurer une continuité des commerces et services à la personne

1.1 Meilleure coordination entre commerces

Contexte

- Un manque de coordination entre les commerces sur les ouvertures. Par exemple : fermetures en même temps des boulangeries.

Description de l'action

- Mieux faire connaître le site uc2a38.fr, qui indique les commerces ouverts
- Faire prendre conscience aux enseignes de la nécessité de se coordonner. De nombreux commerçants n'ont pas de besoin financier à ouvrir en inter-saison et de se coordonner.
- Assurer une continuité de service des commerces à l'échelle des deux villages. Mettre en place une coordination entre les enseignes de même type. « *A l'époque on avait mis un tour hôtel-restaurant, il devait toujours y avoir un hôtel qui devait rester ouvert* ». A terme, tendre vers une seule union des commerçants

Pilote de l'action

- Associations Union des commerçants

Partenaires

- Commune

1.2 Meilleure coordination des services aux seniors

Contexte

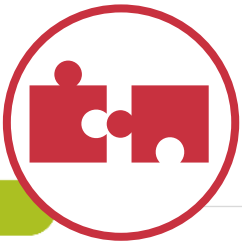
- Bonne dotation en termes d'offre médicale et paramédicale, bonne coordination entre les professionnels qui permet d'assurer un haut niveau de service, intégré dans le pôle Vercors Santé.
- Un besoin important de services aux personnes âgées, vraie tension sur l'aide à la personne, pas assez de personnel.
- Plusieurs associations d'aide à la personne : ADMR, SSIAD, associations bénévoles

Description de l'action

- Structurer une politique globale des services aux seniors, au regard des besoins croissants à venir :
 - Mieux coordonner les moyens des structures existantes, mieux s'organiser entre les multi-intervenants.
 - Tous les 2 ou 3 ans, organiser un grand forum sur les activités, les opportunités, les emplois et les accompagnements possibles

Pilote de l'action

- Collectivité ou associations spécialisées ?



Axe 4 : Deux villages unis et animés toute l'année

Action 2 Améliorer la mobilité entre les deux villages

2.1 Développer des offres (infrastructures et services) alternatifs à la voiture individuelle

Contexte

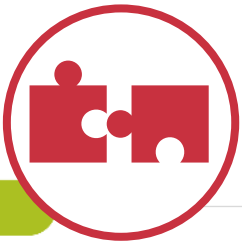
- Un schéma des mobilités actives de la CCMV a été approuvé en 2023, sa mise en œuvre est en cours.
- Certains équipements ou services n'ont pas vocation à être dupliqué dans chaque village. Par exemple, la pharmacie est à Autrans ou la piscine est à Méaudre. Pour assurer une accessibilité des aménités aux personnes en perte de mobilité, notamment les séniors, et réduire les émissions de carbone liées à la voiture individuel, il est important de développer des alternatives, sous la forme d'infrastructures et de services.

Description de l'action

- Ce qui existe déjà : 2 réseaux de covoiturage et autostop :
 - « rézopouce », par la CCMV
 - « Signalez-vous » par la CCMV
- Projet de Transport à la Demande (TAD) en priorité à destination des séniors, des personnes à mobilités réduites et des publics jeunes, en cours d'étude par la CCMV
- Opportunité de développer une navette ? A l'année ou saisonnière ?
- Développer une piste cyclable protégée entre les deux villages ?

Pilote de l'action

- CCMV



Axe 4 : Deux villages unis et animés toute l'année

Action 3 Poursuivre l'union des deux villages

3.1 Fête commune

Description de l'action

- Organiser une fête commune : une fête spécifique ou en reprenant un évènement existant (par exemple fête du Bleu), à la date d'anniversaire, à la frontière entre les deux villages ou en en alternance entre les deux villages d'une année sur l'autre

Pilote de l'action

- Commune

3.2 Regroupements associatifs

Description de l'action

- Regroupement d'associations similaires : club des aînés, clubs sportifs...

Pilote de l'action

- Commune, en partenariat avec les associations

3.3 Accueil des nouveaux habitants

Description de l'action

- Ce qui existe déjà : séance d'accueil des nouveaux habitants organisée tous les 2 ans.
- En faire plus : parrainage ?

Pilote de l'action

- Commune

3.4 Plus d'intergénérationnel

Description de l'action

- Mieux vivre entre générations : exemple d'action > inviter des enfants aux boules ou dans les repas conviviaux des clubs des aînés

Pilote de l'action

- Commune, en partenariat avec les associations : Club des aînés, associations jeunesse et sport...

3.5 Rendre plus visible la nouvelle commune

Description de l'action

- Ce qui existe déjà : un logo commun, les panneaux d'entrée d'agglomération au nom de la commune
- Rechercher des valeurs partagées par les deux villages qui donneraient une image, un repère identitaire à la commune. (Exemple d'un ancien slogan : « 15 jours à Autrans-Méaudre, la santé pour un an »)
- Construire une image unifiée de la commune, pour rendre plus lisible son existence auprès des touristes ou des acteurs socio-économiques. Par exemple : carte communale, signalétique améliorée

Pilote de l'action

- Commune

Proposition complémentaire émise lors du 5^e COPIL de présentation de la feuille de route :

- Offrir la gratuité d'accès aux salles communales pour les activités des associations de la commune
Réponse de la commune : Les associations paient 120€ par an pour 1 à 2h par semaine.
- Soutenir et accompagner l'innovation confortant la dynamique Autrans-Méaudre. Inventer des choses dans la dynamique économique inter-village.



Axe 4 : Deux villages unis et animés toute l'année

4.1

Faire de la culture un levier de transition

Ce qui existe déjà :

- De nombreux événements culturels et sportifs : Foulée Blanche, Vercors Music Festival, Ultra Trail, Festival International du Film de Montagne d'Autrans (FIFMA), la Foire Bio de Méaudre ...
- De nombreux lieux participent à la vie culturelle de la commune, par exemple :
 - L'entre 2 : tiers-lieu culturel à Autrans dédié à la diffusion et la création culturelle et artistique. Géré par une équipe d'acteurs locaux (associations et élus), cet espace de 130 m² peut accueillir diverses activités et événements
 - La jolie Colo
 - Le Bois de la Lune (organise des séjours culturels pour enfants)
 - Espèce d'Espaces
 - ...
- De nombreuses associations existent : théâtre, musique, arts de rue...

Description de l'action

- La culture pourrait être un vrai levier à actionner pour servir un projet de territoire (à l'image par exemple de la ville de Nantes).
- Communiquer sur l'existant, mieux mettre en valeur l'offre existante
- Intégrer les acteurs culturels dans la démarche résilience
- Enrichir les programmations culturelles des lieux et événements existants de moments de sensibilisation et d'échange sur les questions de transition

Pilote de l'action

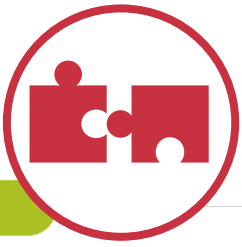
- Commune

Partenaires

- Acteurs culturels

Action 4

Soutenir / enrichir l'offre culturelle



Axe 4 : Deux villages unis et animés toute l'année

Action 5

Développer des lieux de rencontre

5.1 Maison des habitants Magdeleine Durand

Description de l'action

- Projet en cours par la commune : Avec les étudiants de l'Ecole Nationale d'Architecture de Grenoble, en concertation avec les habitants, la maison Magdeleine Durand sera restaurée pour devenir un lieu de rencontre des habitants.

Pilote de l'action

- Commune

5.2 Des espaces publics plus inclusifs

Description de l'action

- Plus de bancs et d'ombre dans les espaces publics – inclusivité des espaces publics. Créer des espaces publics plus inclusifs, mieux ombragés, pour favoriser les rencontres et échanges dans l'espace public.

Pilote de l'action

- Commune



Fiches actions

Axe 5 : Tendre vers davantage d'échanges et de transversalité



Axe 5 : Tendre vers davantage d'échanges et de transversalité

Action 1

Organiser des informations et concertations sur des projets stratégiques

1.1 Partager la feuille de route résilience

Contexte

- De juin à novembre 2024, la commune a bénéficié d'un accompagnement de l'ANCT pour une mission d'élaboration d'une feuille de route résilience basée sur la co-construction. Le comité de pilotage s'est réuni 5 fois.

Description de l'action

- Le numéro A.M. Infos de janvier communiquera sur la démarche résilience. La feuille de route et les comptes-rendus seront publiés sur le site de la commune. La commune invitera les citoyens à consulter ces documents.
- La commune va réfléchir à organiser un évènement pour porter à connaissance au grand public ce travail, sous une forme festive. Lors de cet évènement, une boîte à idée pourrait être mise en place.

Pilote de l'action

- Commune

1.2 Réflexion partagée sur l'avenir d'Aqualoisirs

Contexte

- La piscine d'Autrans Aqualoisirs a été fermée en 2023. Durant l'été 2024 le site était ouvert (pelouses) mais les bassins sont restés fermés.
- Cette fermeture a suscité de nombreuses interrogations parmi les habitants. L'équipement représente un véritable lieu de vie pendant les vacances.
- Les raisons de la fermeture avancées par la commune :
 - Une autre piscine est fonctionnelle dans la commune : la piscine de Méaudre
 - Etat dégradé du site qui nécessite des investissements importants, de l'ordre de 1M€
 - Rationalisation de l'usage de l'eau

Description de l'action

- Organiser une concertation grand public autour de l'avenir d'Aqualoisirs

Pilote de l'action

- Commune



Axe 5 : Tendre vers davantage d'échanges et de transversalité

Action 1 Organiser des informations et concertations sur des projets stratégiques

1.3 Réflexion partagée mutualisation des moyens

Contexte

- Au-delà de l'équipement d'Aqualoisirs, la problématique de la mutualisation des moyens dans une commune constitué de deux villages peut concerner d'autres sujets : deux piscines, deux bibliothèques, deux salles des fêtes, deux stations de ski alpin...
- Les contraintes budgétaires des collectivités vont se renforcer dans les prochaines années dans un contexte de réduction des dépenses publiques.
- Les choix de rationalisation des dépenses peuvent être incompris et non accepté par les habitants

Description de l'action

- Organiser des séances d'information et de débat public sur les sujets clivants de rationalisation des dépenses, pour trouver des compromis partagés et acceptés.

Pilote de l'action

- Commune

Proposition complémentaire émise lors du 5^e COPIL de présentation de la feuille de route :

- *Besoin d'un accompagnement aux changements, de la médiation pour aider à travailler ensemble sur les sujets clivants*

1.4 Informer sur l'avenir des stations de ski alpin

Contexte

- Face à la dégradation de la situation financière de la régie des Remontées Mécaniques pour la saison hivernale 2022-2023, la Chambre Régionale des Comptes avait alerté la commune et menacé d'une fermeture des stations. En réponse, la commune a proposé de mettre en place un nouveau modèle de gestion des domaines alpins pour la saison 2023-2024, permettant de diviser par deux les coûts d'exploitation.
- Cette décision, décidée dans l'urgence et en chambre par les élus a été mal perçue par certains habitants, tant du côté des « pro-ski » qui pensent qu'il faut continuer à investir dans l'équipement clé de l'attractivité de la commune, que des « anti-ski » qui pensent qu'il faut planifier l'arrêt de la station et rediriger les dépenses publiques dans des activités de transition.
- L'objectif de la commune est de continuer le ski alpin en privilégiant les investissements sur le domaine débutant, qui fait vivre le monde économique du ski.

Description de l'action

- Communiquer sur l'avenir des domaines skiables. Modalités de communication à définir par la commune

Pilote de l'action

- Commune



Axe 5 : Tendre vers davantage d'échanges et de transversalité

Action 1 Organiser des informations et concertations sur des projets stratégiques

1.5

Définir un projet citoyen pour le projet Ecouges/Village olympique

Contexte

- Les Ecouges représente le projet majeur de création de logements pour la commune. Environ 300 résidants sont prévus à terme.
- Une concertation avec la population a été menée en 2021 : table ronde du 03/09/2021 avec 146 personnes mobilisées, qui a permis de définir des orientations pour le projet (cf ci-contre).
- Une étude pré-opérationnelle de reconversion du site a été réalisée en 2022.
- L'EPF a été missionné par la commune pour l'acquisition du site. Un contentieux est en cours, qui ralentit la mise en œuvre du projet et fait porter un risque à la commune.
- La commune a prévu d'engager en 2025 un mandat d'étude avec un aménageur pour affiner les études. Le programme pourra être modifié, avec notamment plus d'activités économiques.

Description de l'action

- Concertation de la population sur les évolutions programmatiques du projet

Pilote de l'action

- Commune

SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION



Proposer une offre de **logements abordable** diversifiée (locatif, accession, libre, social) qui favorise la **mixité sociale et intergénérationnelle**.



Créer des **espaces partagés** de rencontres et d'échanges qui favorisent la **mixité des usages et le mélange des publics**. Il s'agit notamment d'organiser l'espace autour d'une **place centrale** fédératrice pour les habitants du site et du village.



Garantir l'intégration au site par la **diversité des formes bâties** et la **qualité d'espaces paysagés** multi-usages

Restreindre l'accès à la voiture pour un quartier apaisé.



Intégrer au projet un équipement public **destiné à l'ensemble du village** et qui soit générateur de flux.

Intégrer une activité économique autour des services (santé, crèche...) qui soit **utile aux habitants de la commune**



Être connecté au village et au site des Escandille par des **modes doux**.



Respecter les **exigences environnementales**



Préserver la **mémoire du site Olympique** (exemple d'un parcours patrimonial)

Mixité, partage, qualité environnementale et paysagère

Synthèse de la concertation de 2021 sur le projet des Ecouges



Axe 5 : Tendre vers davantage d'échanges et de transversalité

Action 2

Poursuivre les budgets participatifs

2.1 Poursuivre les budgets participatifs

Contexte

- Entre 2021 et 2023, la commune a organisé des budgets participatifs. Ces budgets visaient à soutenir des projets présentés par des collectifs de citoyens ou des associations de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors.

Description de l'action

- Poursuivre la dynamique des projets participatifs

Pilote de l'action

- Commune



Axe 5 : Tendre vers davantage d'échanges et de transversalité

Action 3 Accompagner la transversalité dans le fonctionnement de la collectivité et ses partenaires

3.1 Poursuivre le travail en transversalité des services de la commune

Contexte

- Les services techniques de la commune ont dernièrement travaillé à renforcer leur collaboration, en limitant les fonctionnements en silos. Ils ont instauré des moments de dialogue réguliers où les différents services peuvent discuter de leurs activités et créer des synergies.

Description de l'action

- Poursuivre le travail en transversalité des services de la commune

Pilote de l'action

- Commune

3.2 Organiser un suivi régulier de la feuille de route Résilience avec les différents partenaires concernés

Contexte

- La feuille de route présentée est ambitieuse ! Elle rassemble 5 axes, 16 actions, 47 sous-actions.
- Plusieurs acteurs sont concernés : la commune et la CCMV sont les principaux pilotes des actions. Le Parc Naturel du Vercors et l'association des commerçants sont également pilotes de certaines actions. Et de nombreux partenaires sont cités : associations, acteurs socio-professionnels, opérateurs de logements, chambre d'agriculture...

Description de l'action

- Organiser un suivi régulier de la feuille de route entre les partenaires.
- Concernant le comité de pilotage réunit pour élaborer la feuille de route, il serait pertinent de le maintenir et de le réunir une ou deux fois par an pour assurer le suivi de la feuille de route.

Pilote de l'action

- Commune